

La modestie chrétienne de la femme (I)

par Dom Bernard Maréchaux O.S.B.

Le disciple de prédilection et continuateur du père Emmanuel, Dom Maréchaux ¹, n'hésitait pas à résumer en deux traits toute l'action pastorale du père Emmanuel : « Le chapelet des hommes et la modestie des femmes » ².

En conclusion de l'année-centenaire de la mort du père Emmanuel, nous entreprenons donc la publication des articles que Dom Maréchaux consacra à ce dernier sujet.

Publiés dans le *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance* entre 1913 et 1920 ³, sous le titre générique « La modestie chrétienne », ils s'inspirent de la Société de Jésus couronné d'épines que le père Emmanuel avait fondée à Mesnil-Saint-Loup. On en peut résumer l'esprit en ces deux phrases :

— « Non, quoi qu'on fasse, *on n'obtiendra jamais rien contre l'exigence des choses*. Le prestige de la femme provient de sa retenue, de sa modestie ⁴ ».

— « Nous aussi nous voulons que la femme soit reine : elle le deviendra par l'humble sujétion qui est la loi de son sexe, par la modestie, par la retenue, par la pudeur. Le christianisme n'émancipe pas la femme, mais il la réhabilite, au point de faire d'elle l'instrument du salut de l'homme, à l'instar de la Vierge Marie ⁵. »

Le Sel de la terre.

*
* *

¹ — Dom Bernard Maréchaux fut aussi un ami écouté de saint Pie X. Voir la notice publiée dans *Le Sel de la terre* 26, pages 114-117.

² — Voir *Le Sel de la terre* 44, p. 151-153 et 126-129.

³ — Nous donnons ici les sept premiers articles, parus dans le *Bulletin*, t. 13, p. 5-7 (janvier 1913), 20-23 (février 1913), 40-42 (mars 1913), 53-54 (avril 1913), 68-70 (mai 1913), 84-85 (juin 1913), 102-103 (juillet 1913). Les sous-titres du premier chapitre sont de notre rédaction.

⁴ — Dom MARÉCHAUX, *Bulletin*, septembre-octobre 1920, p. 363 à 365.

⁵ — ID., *ibid.*

– I –

La société de Jésus couronné d'épines à Mesnil-Saint-Loup

La modestie des femmes est la caractéristique de la paroisse de Notre-Dame de la Sainte-Espérance, créée sous l'inspiration de la sainte Vierge par le père Emmanuel.

Nous avons raconté, dans la vie du père, comment, à la première apparition dans sa paroisse des modes désorganisatrices de toute vie sérieusement chrétienne, il s'était senti puissamment incité à les combattre sans merci. Pour lui, ce fut une question de vie ou de mort. « Si je laisse passer ces modes, c'en est fait de la vraie piété, c'en est fait de la chasteté à Mesnil-Saint-Loup, où Marie veut être reine. »

Or, quand le père Emmanuel barrait la route au péché, il le faisait avec l'énergie d'un lion. Les modes mondaines n'entrèrent pas dans le royaume de Marie ; l'invasion fut refoulée, l'œuvre de Notre-Dame de la Sainte-Espérance demeura incontaminée.

Ne croyez pas pourtant que le père Emmanuel se soit contenté de pousser des rugissements. Il instruisit, avec force sans doute, mais avec patience ; il fit la pleine lumière sur l'incompatibilité de ces modes provocatrices au péché impur avec les principes de la vie chrétienne les plus élémentaires. Il s'appuya sur l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul ; puis il apporta les témoignages des pères, saint Cyprien, saint Jean Chrysostome. On se souvient encore de l'avoir vu monter en chaire avec des *in-folio*, qu'il traduisait et commentait. Enfin, il rappela les promesses du baptême : la chrétienne, ayant renoncé aux *pompes* de Satan, s'est engagée par là même à se vêtir modestement.

La campagne fut menée lumineusement ; elle obtint plein succès. Le père Emmanuel n'avait pas seulement arrêté les femmes et filles de sa paroisse sur une pente désastreuse ; il les avait *convaincues* ; il leur avait montré qu'être modestes, c'était pour elles un *devoir* inséparable de leur profession de chrétiennes.

Ce sont ces enseignements puissants et irréfutables que nous reproduisons en ces pages.

Le bien intégral

Le point capital en cette matière délicate est de ne point s'arrêter à mi-chemin, d'aller jusqu'au bout des conséquences du principe de la modestie. Aussi bien, était-ce en tout la méthode du père Emmanuel de pousser les âmes à réaliser le bien intégral.

Il fit pour la modestie ce qu'il avait fait pour l'observation du dimanche. Ne pas dérober à Dieu une parcelle du jour qui lui est consacré, c'est le devoir du chrétien ; ne rien accorder à l'esprit du monde pour ses vêtements et sa toilette, c'est le devoir de la chrétienne.

La chrétienne a ses règles pour se vêtir, règles émanant de l'esprit de renoncement et de mortification qui doit inspirer tous ses actes, règles formulées expressément par les saints apôtres instituteurs de la vie chrétienne ; elle s'en tient à ces règles de provenance divine, elle ne consentira jamais à s'en départir.

Elle ne reconnaît pas l'empire de la mode, qui fait litière de ces règles apostoliques, et qui serait, disons-le tout de suite, la mainmise de Satan sur elle pour la transformer en instrument de corruption et de péché.

Elle ne veut pactiser en rien avec les pompes de Satan auxquelles elle a renoncé au jour de son baptême.

Elle est saintement intransigeante.

Cette intransigeance est nécessaire. Quand une femme accepte, pour peu que ce soit, l'insolente tyrannie de la mode, elle en vient de concession en concession à en subir les exigences éhontées ; et bientôt il se produit ce lamentable phénomène, constatable aujourd'hui partout ¹, qu'une femme honnête n'a plus rien qui la distingue d'une femme de mauvaise vie. C'est celle-ci qui donne le ton, qui fait la loi à celle-là.

A un mal aussi radical, il faut un remède radical ; et ce remède, c'est le retour des femmes chrétiennes aux règles apostoliques sur la modestie.

La couronne d'épines

Pour résister à la poussée du mal, il est nécessaire de se grouper. C'est élémentaire.

On voit surgir une quantité d'associations et de ligues. La société chrétienne sera reconstituée, quand, parmi ces ligues, paraîtra, sérieuse et résolue, *la ligue de la modestie chrétienne*. Étant reconstituée sur ses vraies bases, la chrétienté n'aura plus à craindre les tempêtes et même les cyclones ; elle prévaudra contre toutes les puissances du monde et de l'enfer. Un demi-chrétien, une demi-chrétienne sont des êtres vaincus d'avance ; le chrétien intègre, la chrétienne intransigeante sont toujours victorieux. Mais là comme partout, l'union fait la force et assure la victoire.

Le père Emmanuel avait compris cette loi des choses humaines, quand il fonda dans sa paroisse : *la société de Jésus couronné d'épines pour la conservation de la modestie*.

Que dire de cette inspiration, sinon qu'elle vient du Ciel, et que celui qui l'a reçue et fait passer dans la pratique fut une sainte âme ?

¹ — *Aujourd'hui*, c'est à dire en 1913. (NDLR.)

Paraissez, ô *Jésus*, la tête couronnée d'épines, la face sillonnée de filets de sang ; paraissez, homme de douleur, avec votre manteau d'écarlate et votre roseau. Montrez-vous aux femmes et aux filles chrétiennes ; et faites-les rougir de leur luxe, de leur tête nue, de leurs bras nus, de leur poitrine à demi-nue, de leurs impudicités et de leurs excentricités.

Du premier coup, la question est portée sur son vrai terrain, le terrain surnaturel. *Jésus* flagellé, couronné d'épines, crucifié, doit-il compter pour quelque chose dans la vie d'une chrétienne ? Ne doit-il pas y être tout ?

Jésus souffrant et mourant sera-t-il tout dans l'intérieur d'une chrétienne, s'il n'est rien dans son extérieur, bien plus, si son extérieur est en contradiction violente avec l'esprit de la croix, s'il est une provocation au péché impur ?

Une chrétienne qui s'habille avec cette impudeur ne mérite qu'une qualification : *elle est l'ennemie de la croix de Jésus-Christ*. L'apôtre disait cela en pleurant de beaucoup de chrétiens de son temps : « Ils sont les ennemis de la croix du Christ » (Ph 3, 18). L'expression s'applique aux chrétiennes, esclaves de la mode scandaleuse : *elles sont les ennemies de la croix du Christ*.

Si vous voulez être les amies du cœur de *Jésus*, ô chrétiennes, formez *la ligue de la modestie chrétienne*, mais une ligue sérieuse, basée sur le retour aux règles apostoliques, décidée à briser le joug honteux de la mode, ou plutôt, ce sera plus agréable encore à *Jésus*, adoptez *la société de Jésus couronné d'épines*. Pourquoi pas ? Vous serez ainsi au vif de la question : être avec *Jésus* couronné d'épines par la modestie, ou bien être contre lui par l'immodestie. Choisissez.

Mais nous avons promis de vous reproduire les enseignements lumineux du père Emmanuel : que Dieu nous donne de remplir cette tâche ! Que la sainte Vierge nous suggère nos paroles !

— II —

Les règles apostoliques

Nous sommes stupéfaits qu'on puisse mettre en question le devoir d'une stricte modestie pour les femmes chrétiennes, quand les apôtres saint Pierre et saint Paul ont tracé des règles formelles sur ce point. Nous sommes profondément affligés d'avoir à constater que, presque partout, ces règles sont comptées pour rien, ou traitées comme n'ayant aucune force obligatoire.

Les apôtres ne sont-ils pas, en même temps que les docteurs de la foi, les instituteurs de la vie chrétienne ? Il n'est pas plus permis de se conduire autrement qu'ils ont réglé, que de penser autrement qu'ils ont enseigné.

Ils ne donnent que l'essentiel en fait de règles morales : elles doivent être observées au pied de la lettre. S'il est licite de rejeter les unes en acceptant les autres, c'en est fait de la morale chrétienne.

Or, en ce qui concerne les femmes, les saints apôtres réduisent leurs prescriptions à deux chefs : la soumission des femmes à leurs maris, la modestie dans leur manière de se vêtir. Avec le soin de leur ménage et de leurs enfants, tout est là pour elles. Osera-t-on dire que les apôtres, en édictant des prescriptions si formelles sur la modestie, n'ont pas engagé la conscience chrétienne sur un point qu'ils estiment d'une capitale importance ?

Donnons ces règles avec le contexte qui les éclaire : saint Paul d'abord, puis saint Pierre ; le docteur des nations, puis le pasteur suprême du troupeau du Christ.

Saint Paul (1 Tm 2, 9-15)

Que les femmes, habillées décemment, s'ornent avec pudeur et modestie, non pas avec des cheveux tressés, ni avec de l'or et des perles, ni avec des vêtements précieux, mais avec des bonnes œuvres, comme il convient à des femmes qui font profession de piété¹.

Que la femme s'instruise en silence, en toute soumission.

Je ne lui permets pas d'enseigner, ni de dominer sur l'homme : qu'elle se tienne en silence.

Adam a été formé le premier ; et ensuite Ève.

Adam n'a pas été séduit ; la femme a été séduite et a prévarié.

Elle sera sauvée ; si elle a des enfants, si elle demeure dans la foi, dans la dilection, dans la sainteté, avec grande réserve.

L'apôtre établit la prééminence de l'homme sur la femme ; il a été formé le premier. La femme est sortie de lui : il est son chef dans l'ordre de la création.

Mais, si la femme doit être soumise à l'homme comme à son chef naturel, elle lui est assujettie plus strictement encore, en ce que, séduite et l'ayant entraîné au mal, elle a une réparation à lui faire et une punition de son péché à subir.

D'avoir été l'introductrice du péché, cela lui impose une retenue particulière. Elle n'a aucun droit d'enseigner ; elle ne doit pas sortir de la condition d'humble disciple ; qu'elle se tienne dans le silence. (Les féministes feront bien de méditer ces enseignements).

Ces considérations font ressortir le précepte de la modestie qui lui est enjoindre. Il ne sied pas à une inférieure de prendre le sceptre, à une pécheresse de s'afficher superbement. Il convient que la femme s'habillement décemment ; mais aussi elle doit éviter tout ce qui attire le regard et provoquerait la convoitise, artifices de coiffure, or et perles, vêtements de prix. Son ornement, ce sont les bonnes œuvres, c'est la vraie piété, c'est aussi le soin des enfants, c'est la foi, la charité, la sainteté, avec une grande retenue.

1 — Nous traduisons sur le grec : le mot latin *ornato* signifie dans le grec *bonnête et décent*.

En s'effaçant ainsi le plus possible, la femme se réhabilitera pleinement, elle deviendra pour l'homme un appui, une force, un instrument de salut. Humiliée par le souvenir d'Ève, et acceptant son humiliation, elle se revêtira peu à peu de Marie, et deviendra la femme chrétienne, miracle de la grâce, exemplaire de toutes les vertus.

Saint Pierre (1 P 3, 1-7)

Écoutons maintenant saint Pierre :

Que les femmes soient soumises à leurs maris : en sorte que, s'il en est parmi eux qui ne croient pas à la parole (prêchée), ils soient gagnés sans cette parole par la bonne conduite de leurs femmes, en considérant avec crainte (et respect) leur conduite toute chaste.

Que les femmes n'aient pas les cheveux à découvert, des parements d'or, des vêtements préparés avec art.

Mais que leur intérieur soit riche devant Dieu, par l'incorruptibilité d'un esprit tranquille et modeste.

C'est en cette façon que s'ornaient les saintes femmes, qui espéraient en Dieu, étant soumises à leurs maris.

Comme Sara qui obéissait à Abraham et l'appelait son seigneur : n'êtes-vous pas ses filles, faisant le bien et ne craignant aucun trouble ?

Qu'elle est belle cette peinture des femmes de nos chrétientés primitives, que nous pouvons appeler nos mères dans la foi !

Telle est leur soumission dans le mariage, telle est leur chasteté, elles inspirent un tel respect à leurs époux, que souvent elles les attirent à la foi, eux que la prédication apostolique trouvait réfractaires.

Elles gardent une sévère modestie qui est comme leur signalement ; elles s'effacent au dehors le plus possible : leur beauté, leur richesse est à l'intérieur, dans l'incorruptibilité d'un esprit tranquille et modeste.

Et le prince des apôtres les anime par l'exemple des saintes femmes de l'ancien Testament, de Sara en particulier qui appelait Abraham son seigneur.

Concordance des deux apôtres

Les deux apôtres résument en trois points leurs prescriptions sur la modestie : pas d'artifice dans l'arrangement de la chevelure, pas d'or et de perles dans les parements, pas de somptuosité coûteuse dans les habits.

Ils ont touché juste. Il saute aux yeux que la vanité des femmes paraît surtout dans l'étalage d'une chevelure tressée, frisée, relevée avec art ; dans les parures

et bijoux d'un prix énorme ; enfin dans le raffinement de toilettes coûteuses sans cesse renouvelées.

Ces inventions de l'orgueil et de la vanité sont proscrites par les saints apôtres, avec d'autant plus de force qu'elles sont des appâts de péché.

Le christianisme était appelé à renouveler le monde. Sans doute, le renouvellement devait commencer par l'intérieur des âmes : mais tant que l'extérieur ne se met pas en harmonie avec l'intérieur, le bien n'est pas stable et durable. L'esprit chrétien, là où il existe, marque de son empreinte l'attitude, la conversation, la manière de se vêtir. La conversation d'un chrétien est tout autre que celle d'un païen ; la manière de se vêtir d'une chrétienne tranche absolument sur la manière de se vêtir d'une païenne.

Le monde chrétien, en un mot, devait *ressortir* du monde païen, et se séparer de lui, par des mœurs toutes différentes, et d'une manière apparente, visible à tous les yeux.

C'est pourquoi les apôtres exigeaient des femmes chrétiennes la modestie, prédication muette, revêtement extérieur de l'humilité et de la chasteté de l'âme, profession publique de la foi en Jésus crucifié, mise en pratique des renoncements faits au saint baptême.

Les femmes chrétiennes, ainsi réglées, faisaient l'admiration des païens. « Oh ! quelles femmes ont les chrétiens ! » s'exclamait le philosophe païen Libanius.

Saint Pierre dit mieux encore, en déclarant qu'elles éveillaient dans l'âme de leurs maris païens une crainte révérencieuse, qui les gagnait à la foi.

— III —

Le précepte de la tête voilée

Le texte de saint Paul

Très célèbre est le texte de saint Paul prescrivant aux femmes d'avoir la tête voilée (1 Co 11, 3-17). Nous le rapportons intégralement ; puis nous en donnons le commentaire.

Je veux que vous sachiez que la tête de tout homme est le Christ ; que la tête de la femme est l'homme ; que la tête du Christ est Dieu.

Tout homme, priant ou prophétisant ¹ la tête voilée, déshonore son chef.

Toute femme, priant ou prophétisant la tête non voilée, déshonore son chef : c'est comme si elle se rasait les cheveux.

¹ — *Prophétisant* veut dire *parlant sous l'inspiration du Saint-Esprit* : allusion aux dons ou charismes de l'Église primitive.

Si la femme ne se voile pas la tête, qu'elle soit rasée. S'il est honteux pour une femme d'être rasée ou privée de sa chevelure, qu'elle se voile la tête.

L'homme ne doit pas voiler sa tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu, alors que la femme est la gloire de l'homme.

L'homme n'est pas tiré de la femme ; la femme est tirée de l'homme.

L'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

C'est pourquoi la femme doit montrer qu'elle est sous puissance de l'homme en couvrant sa tête, à cause des anges.

J'en conviens, l'homme n'est pas sans la femme, non plus que la femme sans l'homme, dans le Seigneur. Car comme la femme est de l'homme, l'homme est par la femme ; mais tout est de Dieu.

Jugez-en vous mêmes : convient-il qu'une femme prie Dieu sans être voilée ?

La nature elle-même vous fait connaître que c'est une ignominie pour un homme de laisser pousser sa chevelure (avec affectation).

Mais qu'une femme laisse pousser sa chevelure, ce lui est une gloire : car ses cheveux lui ont été donnés comme un voile.

Si quelqu'un veut entrer en contestation avec nous : qu'il sache que ce n'est pas notre habitude, ni celle de l'Église de Dieu.

L'explication

Nos lecteurs, et surtout nos lectrices, trouveront peut-être de la difficulté à s'orienter dans ce passage de saint Paul : la pensée de l'apôtre est tellement fougueuse, elle atteint tant de choses dans son envolée, que pour tous il est ardu de la suivre.

Néanmoins, en voici le fil conducteur.

L'apôtre prend occasion de l'assistance des femmes aux saints offices pour déclarer qu'elles doivent se voiler la tête. Mais les arguments qu'il met en avant démontrent que cette obligation n'est pas seulement relative à leur présence à l'église, ils établissent qu'elle leur incombe en tout temps et où qu'elles se trouvent.

Que la femme ait la tête voilée, c'est un signe de sa dépendance vis-à-vis de l'homme. L'homme ne dépend que de Dieu et du Christ ; la femme dépend de l'homme. L'homme a la tête nue en signe de sa supériorité ; la femme doit avoir la tête voilée en signe de sa dépendance.

La nature donne à la femme la chevelure comme voile ; c'est une indication pour qu'elle se voile elle-même, agissant ainsi dans le sens de la nature.

Une femme tête nue est une chose aussi anormale qu'un homme la tête couverte dans une société. L'homme, en se découvrant, rend honneur à son chef qui est Dieu ; la femme, en se voilant, fait profession de sa soumission à l'homme qui est son chef.

L'homme rougirait de laisser croître sa chevelure avec affectation : (la chevelure longue, chez l'homme, est en général un reste de barbarie ; le civilisé porte les cheveux courts ¹). Par contre, la femme aurait honte de se raser la tête ; qu'elle rougisse donc de paraître la tête nue. Si elle ne veut pas se voiler, dit saint Paul (au risque de sembler brutal), qu'elle soit rasée.

Tel est ce fameux passage de saint Paul, interprété dans tous les temps et dans tous les lieux en ce sens que la femme doit avoir la tête voilée pour rester dans l'ordre voulu de Dieu.

On ne voit pas comment on pourrait éluder la force préceptive de ce texte.

Être tête nue pour une femme, dira-t-on, n'est pas un péché. Une distinction nous paraît nécessaire : admettons qu'en soi ce ne soit pas un péché ; vu certaines circonstances, ce peut être un péché ² ; à l'église, en raison de l'irrévérence et du scandale, c'est considéré comme un péché ³. Cette affinité avec le péché prouve tout au moins qu'il y a là une chose anormale.

Nous disons : *Admettons* qu'en soi ce ne soit pas un péché. Pourtant, résister à une prescription apostolique, n'est-ce pas un cas de désobéissance répréhensible ?

Mais, écartant la question du péché en soi, nous disons fortement qu'être tête nue pour une femme, c'est une violence faite à l'ordre de la nature, à la subordination du sexe, qui peut avoir de plus graves conséquences qu'un péché déterminé contre tel ou tel commandement. Si cela se produit, les bornes sont renversées, la femme s'érige en maîtresse ; de plus, elle devient pour l'homme un agent de séduction.

C'est à ce dernier point de vue que l'apôtre prescrit aux femmes de se voiler la tête, *à cause des anges*. Cette expression a un double sens. La femme doit être voilée, surtout à l'église, par respect pour la majesté divine, pour les anges qui se voilent la face devant le trône de Dieu. Elle doit l'être aussi pour les anges visibles de l'Église, à savoir pour les ministres sacrés qui la desservent. L'immodestie des femmes troublerait leur âme ; leur modestie, marquée par le voile, les édifie, et fait la bonne tenue du lieu saint.

Observons en terminant, sauf à revenir sur la question, que la prescription de l'apôtre sur le voile des femmes a été partout entendue en ce sens qu'elles le portent toujours et en tout lieu. – Voyez nos vieilles provinces, les femmes ne quittaient pas leur bonnet, coiffe ou foulard cachant les cheveux : on ne savait ce que c'était qu'une femme tête nue.

Ce sont là les mœurs chrétiennes, nées des règles apostoliques.

¹ — Nous ne faisons pas une dissertation là-dessus : nous nous en tenons au texte de l'apôtre.

² — Oui, si une femme se met en cheveux [c'est-à-dire la tête découverte, NDLR.] là où existe la coutume chrétienne de se couvrir la tête ; car alors elle travaille à ruiner la modestie.

³ — En Italie, les femmes s'accusent en confession, si elles sont entrées à l'église tête nue.

— IV —

La colère de Dieu contre les femmes vaines

Les femmes vaines, instruments de péché

La sainte Écriture nous donne à entendre que l'ornement excessif, le culte de la toilette, est le signalement des femmes de mauvaise vie ; et que l'on doit pouvoir distinguer, à la manière de se vêtir, une femme honnête d'une femme qui ne l'est pas. C'est seulement aujourd'hui ¹ que cette distinction est effacée, les femmes soi-disant honnêtes prenant modèle sur celles qui font métier d'exciter au vice. Vous pouvez consulter en particulier le chapitre 38 de la Genèse ².

Par ailleurs, les saints livres sont très explicites sur le danger de fréquenter ou même simplement de regarder la femme somptueusement ornée.

Détourne ton visage de la femme ornée avec élégance, et ne considère pas la physionomie de celle qui ne t'appartient pas. Beaucoup ont péri à cause de la beauté de la femme ; elle allume la concupiscence comme le feu [Eccl 9, 9-10].

Voyez tout le chapitre. La femme, qui provoque des regards par sa mise recherchée et immodeste, est la perte de l'homme.

Notre-Seigneur établit qu'un seul regard de concupiscence entraîne un grave péché d'impureté (Mt 5, 28 ³). Que penser des femmes qui cherchent de propos délibéré, par leur parure et leur tenue, à attirer sur elles de tels regards ? Ne sont-elles pas gravement coupables ? La responsabilité des péchés qu'elles font commettre, par milliers peut-être chaque jour, ne retombe-t-elle pas sur elles ?

La punition des femmes vaines

On ne saurait douter que Dieu n'ait horreur des femmes, qui, par leur effronterie et leur immodestie, excitent l'homme au péché, en éveillant en lui des désirs coupables.

Nous avons, dans la sainte Écriture, un témoignage de son indignation contre ces malheureuses créatures.

Isaïe (3, 16-25) donne, comme raisons déterminantes de la destruction de Jérusalem, ces deux péchés : les blasphèmes du peuple contre le Seigneur et le

¹ — *Aujourd'hui*, c'est à dire en 1913. (NDLR.)

² — Ce chapitre raconte comment Thamar, pour séduire son beau-père Jacob, se déguisa, afin de passer pour une prostituée. (NDLR.)

³ — « *Ego autem dico vobis, quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam moechatus est eam in corde suo.* — Et moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère dans son cœur. » (NDLR.)

luxé des filles de Sion. Il trace de celles-ci un portrait vengeur, et prophétise comme il suit leur châtement :

Parce que les filles de Sion se sont enorgueillies, parce qu'elles ont marché le cou dressé, clignant des yeux, avec des gestes d'applaudissement, allant à pas composés :

Le Seigneur leur rasera la tête, il les dépouillera de leurs cheveux ;

il leur enlèvera chaussures et boucles précieuses ;

chaînes de perles, colliers, bracelets, ornements de coiffure ;

peignes, jambières, chaînettes, sachets et boucles d'or ;

anneaux et perles pendant sur le front ;

linges exquis, mantelets, voiles blancs et aiguilles ;

miroirs, lins très fins, bandeaux et aigrettes.

Au lieu des odeurs suaves, la puanteur ; une corde au lieu de ceinture ; la calvitie en place des cheveux crêpés ; au lieu d'un corsage élégant, le cilice.

Telle est la punition de la vanité des femmes, qui induit l'homme au péché.

Tout cet appareil, Dieu l'abomine ; il ne peut supporter cet étalage. A cause de ces provocations, il déchaîne sur Jérusalem l'invasion, le carnage, l'extermination, avec la ruine du temple ¹.

Pense-t-on que Dieu a moins horreur de ce luxe sans retenue, quand il est affiché par des femmes chrétiennes ?

Nous croyons qu'il l'a plus en abomination chez elles que chez les païennes ; et que la mode éhontée est et sera pour beaucoup dans les fléaux qui nous frapperont sans nous corriger, et qui nous flagelleront plus encore si nous persistons dans nos errements.

— V —

Ce qu'en disent les saints Pères

Sur le voile

Les saints Pères insistent beaucoup sur la question du voile pour les femmes.

Ils font remarquer que la sagesse des nations inculque aux femmes le port du voile.

Aux femmes juives, dit Tertullien, l'usage du voile est si habituel, qu'on les reconnaît à ce signe ².

¹ — Ces menaces se réalisèrent en 587 avant Jésus-Christ, lorsque Nabuchodonosor s'empara de Jérusalem, la détruisit et déporta les Juifs à Babylone. (NDLR.)

² — TERTULLIEN (environ 155-220), *De Corona militis*, chap. IV, PL 2, 80. « *Apud Judæos tam solemne est feminis eorum velamen capitis ut inde noscantur.* » (NDLR.)

Les femmes païennes d'Arabie, observe le même auteur, nous jugeront, elles qui se couvrent non seulement la tête, mais la face, et qui ne se réservent qu'un œil : préférant ne jouir que d'une demi-lumière plutôt que de prostituer tout leur visage ¹.

A Lacédémone, dit Clément d'Alexandrie, les femmes mariées se voilent le visage, les vierges le laissent à découvert ².

Et il blâme cette dernière coutume comme une mise en vente de la pudeur.

Quant aux Romains, le port du voile était si strict, que Caius Sulpicius, comme le raconte Valère Maxime, répudia sa femme parce qu'elle était sortie la tête découverte ³.

Le voile des femmes devait être un voile suffisamment épais. Tertullien condamne le voile léger qu'il appelle une incitation aux passions mauvaises ; après saint Justin, il réprovoque l'usage du miroir. Il veut que la femme « revête une armure de pudeur, creuse autour d'elle un fossé de retenue, s'enferme derrière un mur qui ne laisse passer ni ses regards ni ceux des autres ⁴ ». Il veut en particulier que la vierge « se couvre du voile comme d'un casque ⁵ ».

On le voit, l'apôtre saint Paul, en prescrivant le voile aux femmes, sanctionnait de son autorité apostolique un usage universel qui tendait peut-être à tomber, mais qui subsistait encore ; il le maintenait pour les chrétiennes, et en même temps il en donnait les raisons profondes.

Sur la manière de se vêtir

Il est clair que saint Paul, en parlant de l'ornement des femmes, entend un vêtement décent, selon la condition de chacune. Il met en opposition avec l'ornement extérieur (duquel il exclut les cheveux artificieusement composés, l'or et les

¹ — TERTULLIEN, *De velandis Virginibus*, chap. XVII, PL 2, 912 [*Le Voile des vierges*, Sources chrétiennes, vol. 424, p. 182.] « *Judicabunt nos Arabiæ foeminae ethnicae quæ non caput sed faciem quoque ita totam tegunt ut uno oculo liberato, contentæ sint dimidiam frui lucem quam totam faciem prostituere.* » (NDLR.)

² — CLÉMENT D'ALEXANDRIE (environ 150-215), *Le Pédagogue*, livre II, chap. X. (C'est la référence donnée par dom Maréchaux, mais nous n'avons pas réussi à y retrouver cette mention du voile des femmes mariées. NDLR.)

³ — Valère MAXIME (historien du début de l'Empire romain, contemporain de Notre-Seigneur Jésus-Christ), livre VI, chap. III,10 : « C. Sulpicius Gallus aussi était un époux d'une sévérité terrible. Il répudia en effet sa femme, ayant appris qu'elle s'était montrée en public le visage découvert : sentence rigoureuse, mais néanmoins assez défendable. "Selon les prescriptions de la loi, lui dit-il, mes yeux seuls doivent être juges de ta beauté. C'est pour eux que tu dois te parer, pour eux que tu dois être belle. Ne révèle qu'à eux le secret de tes charmes. Tout autre regard qu'attire sur toi une coquetterie déplacée ne peut être que suspect et coupable." » (NDLR.)

⁴ — TERTULLIEN, *De velandis Virginibus*, chap. XVI, PL 2, 911 : « *Indue armaturam pudoris, circumduc vallum verecundiae, murum sexui tuo strue, qui nec tuos emittat oculos, nec admittat alienos.* »

⁵ — TERTULLIEN, *De velandis Virginibus*, chap. XV, PL 2, 910 : « [...] *Confuget ad velamen capitis quasi ad galeam, quasi ad clypeum, qui bonum suum protegat adversus ictum tentationum, adversus jacula scandalorum, adversus suspiciones et susurros, et æmulationem, ipsum quoque livorem.* »

perles, les étoffes précieuses) l'ornement intérieur, qui est fait de piété, de retenue et de bonnes œuvres. C'est à celui-là que doit s'appliquer la femme chrétienne. Même note exactement en saint Pierre.

Une femme trop bien ornée donne lieu de mettre en doute si elle est chaste. Clément d'Alexandrie, parlant des Lacédémoniennes, dit expressément qu'elles laissaient aux femmes de mauvaise vie les parures et les ornements d'or ¹. Les comiques païens n'épargnaient pas le luxe des femmes ; Plaute compare le raffinement de parure d'une Romaine au fret d'un vaisseau ².

Tertullien a écrit un traité *De Cultu foeminarum* (*Sur la manière de s'habiller des femmes*). Cornelius a Lapide en donne le résumé suivant :

- 1°) La pudeur ne consiste pas seulement dans l'intégrité de la chair, mais dans la décence simple des vêtements ;
- 2°) une femme vaine donne à suspecter sa chasteté, et elle est un danger pour l'homme ;
- 3°) se maquiller défigure l'œuvre de Dieu ;
- 4°) le brillant des parures, les ornements recherchés, sont l'œuvre du démon (en ce sens que c'est lui qui les suggère et qui les fait inventer) ;
- 5°) c'est une éruption de paganisme, la marque des servantes du diable ;
- 6°) c'est une provocation décelant la courtisane ;
- 7°) les chrétiens et les chrétiennes ont la vocation, non pas des délices, mais des croix et du martyre ;
- 8°) les femmes ont le devoir d'expié par leur réserve, et de pleurer l'ignominie d'Ève leur mère et son péché ³.

Le célèbre Africain conclut :

Ô femmes, soyez pourvues des ornements et des procédés de toilette que nous fournissent les apôtres : que la simplicité vous mette du blanc, et la pudicité du rouge sur le visage ; que vos yeux soient peints de sainte réserve ; par la retenue de votre esprit et de votre langue, portez les boucles d'oreille de la parole de Dieu ; nouez à votre tête le joug du Christ. Soumettez votre front à vos maris, et vous serez suffisamment ornées. Occupez vos mains avec de la laine, fixez vos pieds dans vos demeures, ceux-ci et celles-là seront mieux rehaussés que par des anneaux d'or. Revêtez-vous de la soie de la probité, du lin de la sainteté, de la pourpre de la pudeur. Ainsi parées, vous gagnerez le cœur de Dieu ⁴.

Saint Cyprien n'est pas moins formel :

Plus la parure d'une femme est soignée, plus sa pudeur est en baisse. [...] Si tu tresses ta chevelure, et si tu te produis au public, tu attires sur toi les yeux de la jeu-

¹ — CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Le Pédagogue*, livre II, chap. X. (NDLR.)

² — Plaute : comique latin, vers 254-184 av. J.C. (NDLR.)

³ — Cornelius A LAPIDE, *Commentaria in Scripturam sanctam*, t. 19, Paris, Vivès, 1858, p. 204 (commentaire de 1 Tm 2, 9). (NDLR.)

⁴ — TERTULLIEN, PL 1, 1332-1334. (NDLR.)

nesse ; et, à supposer que tu ne périsses pas toi-même, tu perds les autres, tu es pour ceux qui te voient un glaive et un poison. Tu ne peux prétendre que d'âme tu es chaste et pudique ; ta parure immodeste, l'indécence de tes vêtements démontrent le contraire ¹.

Comme Tertullien, le saint martyr déclare que les artifices de beauté des femmes sont inventions des démons.

Ce sont, dit-il, les anges apostats qui enseignent à marquer les yeux d'un cercle noir, à peindre les joues d'une rougeur menteuse, à donner aux cheveux une teinte artificielle, à éliminer le ton naturel de la bouche et de la tête par des procédés factices ².

Il prononce que c'est là corrompre l'œuvre de Dieu, qui ne saurait la reconnaître à son jugement, ainsi travestie et défigurée.

Nous sommes obligé de renoncer à transcrire la virulente apostrophe de saint Jean Chrysostome contre la femme qui porte aux pieds des autels l'impudence d'un luxe éhonté :

Est-ce pour danser que tu viens à l'église ? [...] Y viens-tu pour te donner en spectacle ? [...] Est-ce la tenue d'une suppliante ? Tu te présentes à Dieu pour implorer le pardon de tes péchés avec les gémissements et les larmes : qu'as-tu à faire avec ce luxe mauvais et déplacé ³ ?

Saint Jérôme raconte l'histoire de Pretextata, matrone romaine, que Dieu terrifie par un songe, et frappe de mort, pour avoir induit sa fille Eustochium à se vêtir mondainement. Il est vrai qu'il s'agissait d'une vierge qui avait voué sa chasteté au Seigneur ⁴.

Le solitaire de Bethléem marque en plusieurs endroits son aversion irréconciliable pour le luxe féminin. Comme il priait sainte Paula de modérer les larmes qu'elle versait sur sa vie passée, il lui met sur les lèvres cette réponse :

Il me faut avilir ce visage que j'ai fardé autrefois d'incarnat, de cèruse et de stibium, mater ce corps qui s'est complu dans les délices, compenser mes rires prolongés par un

¹ — Saint CYPRIEN (évêque de Carthage de 249 à 258, année de son martyre), *Liber de habitu virginum*, PL 4, 448 et 450 : « Si tu te somptuosius comas, et per publicum notabiliter incedas, oculos ad te juventutis illicias, suspiria adolescentium post te trabas, concupiscendi libidinem nutrias, suspirandi fomenta succendas, ut, etsi ipsa non pereas, alios tamen perdas, et velut gladium te et venenum videntibus præbeas, excusari non potes quasi mente casta sis et pudica. » « Nullarum fere pretiosior cultus est quam quarum pudor vilis est. » (NDLR.)

² — Saint CYPRIEN, *ibid.*, PL 4, 453-454 : « Apostatæ angeli [...] et oculos circumducto nigrore fucare et genas mendacio ruboris inficere et mutare adulterinis coloribus crinem et expugnare omnem oris et capitis veritatem corruptelæ suæ impugnatione docuerunt. » (NDLR.)

³ — Saint Jean Chrysostome (vers 344-407) aborde ce sujet dans plusieurs de ses homélies (NDLR.)

⁴ — Saint JÉRÔME (vers 347-420), *Epistula 107* (ad Lætam), PL 22, 872-873. En réalité, Eustochium n'était pas la fille de Pretextata, mais sa nièce (la vierge Eustochium, fille de sainte Paule, avait pour oncle paternel Hymetius, époux de Pretextata). (NDLR.)

pleur intarissable ; mettre l'âpreté du cilice, où étaient les linges mous, la soie, la parure. Ayant plu à un homme et au monde, je cherche maintenant à plaire à Jésus-Christ ¹.

— VI —

La pensée de saint Augustin

Les anciens Pères, les Pères primitifs, protestaient avec la véhémence qu'on a vue contre le luxe des femmes. Il faut voir là l'esprit avec lequel les martyrs flagellaient leurs juges. L'affranchissement des âmes réclamait cette liberté intrépide.

Saint Augustin, sans rien renier de cet esprit, apporte dans la question une note dogmatique, précise et discrète.

Il formule cet axiome :

Plus on recherche les ornements du corps, moins on se soucie des ornements de l'âme : moins on se met en peine des parures extérieures, plus l'âme se pare de bonnes œuvres et de vertus ².

Toute la question de la modestie est condensée en ces quelques mots.

Un jour son ami saint Possidius, évêque de Talame, le consulta sur l'application aux femmes des règles apostoliques. Saint Augustin lui répondit dans les termes suivants :

En ce qui concerne les ornements d'or et les vêtements précieux, ne te hâte pas de les interdire, sinon aux femmes qui, n'étant pas mariées ni désireuses de se marier, doivent avoir pour unique pensée celle de plaire à Dieu ; mais, pour ce qui est d'avoir la tête nue, alors que l'apôtre prescrit aux personnes du sexe de porter un voile, c'est une chose inconvenante et répréhensible, même pour les femmes mariées. De même, user de fard et de teinture afin de se blanchir ou de se rougir, c'est là une supercherie mensongère, par laquelle je ne crois pas que les maris eux-mêmes veuillent se laisser tromper ; eux pour lesquels seuls il est permis aux femmes de se parer, permis, dis-je, par tolérance et nullement commandé. Le vrai ornement, surtout des chrétiens et des chrétiennes, loin d'être un fard menteur, loin d'être la pompe des ornements d'or ou des vêtements de prix, consiste dans l'honnêteté des mœurs ³.

¹ — Saint JÉRÔME, *Epistula* 108, PL 22, 891 : « *Turpanda est facies quam contra Dei præceptum purpurisso et cerussa et stibio sæpe depinxi. Affligendum corpus quod multis vacavit deliciis. Longus risus, perpeti compensandus est fletu. Mollia lintemina et serica pretiosissima, asperitate cilicii commutanda. Quæ viro et sæculo placui, nunc Christo placere desidero.* » (NDLR.)

² — Saint AUGUSTIN (354-430), *Sermo XVIII de verbis apostolis* [explication de 1 Co 6, 9-15], PL 38, 884 : « *Corporis enim bujus, id est exterioris hominis ornamenta, quanto magis appetuntur, tanto sunt interioris majora detrimenta ; quanto autem minus appetuntur ornamenta exterioris hominis, tanto magis moribus pulchris homo interior adornatur.* » (NDLR.)

³ — Saint AUGUSTIN, *Epistula* 245, PL 33, 1061 : « *Nolo tamen de ornamentis auri vel vestis præpoperam habeas in prohibendi sententiam, nisi in eos qui, neque conjugati, neque conjugari cupientes, cogitare debent quomodo placeant Deo [...]. Nisi quod capillos nudare feminas, quas etiam*

La lettre à Ecclicie, femme mariée ¹, porte le même caractère de haute discrétion. Cette dame, du vivant de son mari, s'obstinait à porter le vêtement des veuves. Saint Augustin lui remontre que le vêtement d'une femme mariée ne doit pas être le vêtement des veuves. Il réprovoque avec l'apôtre ces ornements d'or, ces artifices de coiffure, qui ne servent qu'à la vanité, qui constituent une amorce de péché : toutefois le vêtement d'une femme mariée comporte un certain ornement que le mari est en droit d'exiger. Il arrive parfois que celui-ci contraint sa femme à porter une parure excessive, mais il est possible, même dans cette pompe qui sent l'orgueil, de conserver son cœur dans l'humilité, témoin la reine Esther. Si le mari se tient satisfait d'un ornement décent, en ce cas surtout, la femme ne doit pas le désobliger et le mécontenter par une tenue de veuve. Ainsi parle le saint docteur à la matrone Ecclicie.

Ces lettres de saint Augustin sont évidemment sur un autre ton que les très fortes instructions et réprimandes des Pères antérieurs ; elles n'y sont point contraires. Le saint docteur maintient fermement l'obligation du voile pour toutes les femmes ; il estime, vu le texte si formel de l'apôtre, que l'on ne peut transiger sur ce point. Il réprovoque l'usage de se farder. Il condamne ces vêtements qui font valoir les formes du corps, au lieu de les cacher, qui sont faits *ad illecebram formæ* ². Il tolère seulement les ornements d'or et les étoffes précieuses, là où le mari les exige et où la condition les comporte, mais il voit là une simple tolérance ; il ne veut pas que le cœur soit attaché à ces frivolités somptueuses. Elles demeurent condamnées en soi : une chrétienne en les portant subit une contrainte, et s'humilie de cette livrée comme d'une servitude, dont elle aspire à se libérer.

Oh ! si toutes les chrétiennes sentaient ainsi !

—VII—

Saint Bernard et sainte Hombeline

On ne peut lire sans frissonnement ce que Guillaume de Saint-Thierry raconte de saint Bernard et de sainte Hombeline. Le saint abbé traite sa sœur, encore engagée dans les liens du monde, avec une rigueur qui semble impitoyable ; et pourtant qui oserait le blâmer ? Par là, il la sauve et il la sanctifie.

caput velare Apostolus jubet, nec maritatus decet. Fucari autem pigmentis quo vel rubicundior vel candidior appareat, adulterina fallacia est, qua non dubito etiam ipsos maritos se nolle decipi, quibus solis permittendæ sunt feminæ ornari, secundum veniam, non secundum imperium. Nam verus ornatus maxime christianorum et christianarum, non tantum nullus fucus mendax, verum ne auri quidem vestisque pompa, sed mores boni sunt. »

¹ — Saint AUGUSTIN, Ep. 262, PL 33, 1077-1082.

² — *Ad illecebram formæ* : pour rendre la forme séduisante. (NDLR.)

Donnons ce récit dans son intégrité.

La sœur de Bernard était mariée dans le monde et adonnée au monde ; elle y courait des dangers par l'abus des richesses ; enfin Dieu lui inspira la pensée de visiter ses frères [qui étaient au monastère de Clairvaux]. Comme elle venait rendre cette visite à son vénérable frère, et se présentait au monastère avec un cortège et une tenue respirant l'orgueil, Bernard, la détestant et l'exécrant comme un lacet du diable propre à capter les âmes, refusa absolument de sortir pour la voir. A ce refus, toute confuse et pénétrée d'une componction intense, comme aucun de ses frères ne daignait aller à sa rencontre, comme son frère André, qu'elle trouve à la porte, la traitait à cause de ses vêtements somptueux de vase de puanteur, elle fondit en larmes : « Si je suis une pécheresse, s'exclama-t-elle, le Christ est mort pour les pécheurs. C'est parce que je suis pécheresse, que je recherche l'entretien et les conseils de ceux qui sont bons. Si mon frère méprise mon corps, que le serviteur de Dieu ne méprise pas mon âme. Qu'il vienne, qu'il commande ; je suis prête à faire tout ce qu'il m'aura commandé ». Tenant cette promesse, son frère sortit auprès d'elle, accompagné de ses autres frères. Comme il ne pouvait la séparer de son mari, sa première parole fut pour lui interdire toute gloire mondaine dans la recherche des vêtements, et dans les pompes et vanités curieuses du siècle ; il lui enjoignit de prendre le genre de vie que mena sa mère durant les longues années de son mariage ; et il la congédia ainsi. Pour elle, se soumettant avec une entière obéissance aux ordres du saint, elle rentra chez elle toute changée par un effet de la toute-puissance de la droite du Très-Haut. Tous étaient stupéfaits qu'une femme jeune, noble, délicate, par un changement subit dans sa manière de se vêtir et de vivre, menât au milieu du monde la vie d'un anachorète, s'appliquât aux jeûnes et aux veilles, et à de continuelles oraisons, et se rendit étrangère à tous les usages du siècle. Elle vécut ainsi deux ans avec son mari ; et celui-ci, surtout la seconde année, rendit gloire à Dieu, et n'osa plus désormais porter atteinte au temple du Saint-Esprit. Bien mieux, vaincu par la persévérance de son épouse, et lui rendant sa liberté, il lui permit, selon les règles de l'Église, de servir Dieu auquel elle se consacra. Une fois en possession de la liberté qu'elle avait désirée, elle entra au monastère de Jully, et voua le reste de sa vie au service de Dieu avec les moniales qui y habitaient ; et Dieu la favorisa d'une telle grâce de sainteté, qu'elle fut reconnue la vraie sœur par l'âme comme par la chair des hommes de Dieu ses frères ¹.

Les pensées et manières de faire des saints ne sont pas celles du commun des hommes. Ils voient une âme qui court le risque de se damner et qui est pour d'autres âmes un filet de damnation. Ils l'arrêtent net sur la pente du précipice, et ils n'ont pas de repos qu'ils ne l'aient mise en lieu sûr. C'est là ce qui s'appelle aimer les âmes. Condescendre à leurs vanités, n'est-ce pas leur mettre un bandeau sur les yeux et aider à leur perte ? Les sévérités des saints sont de grandes miséricordes de Dieu.

¹ — Guillaume DE SAINT-THIERRY (abbé de Saint-Thierry, près de Reims, de 1119 à 1135 ; mort en 1148 chez les cisterciens de Signy où il s'était retiré), *Sancti Bernardi vita*, lib. I, cap. VI, 30, PL 185, 244-245. (NDLR.)

En définitive, leur aversion pour le luxe et l'immodestie des femmes n'est autre que l'aversion pour le péché. Ces malheureuses font naître le péché autour d'elles ; avec elles, le péché court les rues. Le fond de la femme vaniteuse est de vouloir être adorée. Comment les saints supporteraient-ils une pareille audace ?

Zèle du salut des âmes, zèle de la gloire de Dieu, amour ardent de Jésus crucifié, voilà l'explication de leurs sévérités.

Hombeline aurait pu alléguer la nécessité de soutenir son rang, de plaire à son mari, elle ne tente pas de se justifier ; elle s'humilie, elle se convertit, elle embrasse une vie sérieuse et pénitente ; subjugué par sa vertu, son mari entre dans ses intentions saintes, et bientôt lui laisse toute liberté de servir Dieu.

Belle conquête de saint Bernard, parmi tant d'autres conquêtes !

(à suivre)



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !